

Acte de mariage de DEVARIEUX François Silvain et GRISEL Marie  
Catherine Victorine [212] x [213].

L'an mil huit cent onze, le vingt-six de décembre à midi par-devant nous, Louis Robert SAUVON, maire et officier public de l'état civil de la commune de Saint Jean d'Abbetot, sont comparus pour contracter mariage d'une part François Silvain DEVARIEUX, fils de feu Pierre DEVARIEUX et de Marie Catherine DEPERRET, domiciliés en la commune de Triquerville, canton de Lillebonne,

D'autre part Marie Catherine Victorine GRISEL, fille majeure de Jean Baptiste GRISEL et de Marie Catherine LALOUETTE, ses père et mère de cette commune avec lesquels elle demeure,

Nous avons, aux futurs conjoints, accompagnés et en présence de Marie Catherine Deperret, mère du futur conjoint, de Jean Baptiste Grisel, père de la future conjointe, qui consente aussi ledit mariage et des témoins ci-après désignés, donné lecture

- 1) De l'acte de naissance de François Silvain DEVARIEUX en date du dix-sept février mil sept cent quatre-vingt-quatre, qui constate qu'il est né en la commune de Notre Dame de Gravenchon et qu'il est issu du mariage légitime de Pierre DEVARIEUX et de Marie Catherine DEPERRET, désignée audit acte sous le nom de Catherine PERREY, laquelle nous a requis de vouloir bien recevoir celui de DEPERRET comme étant son propre nom qui a été reconnu par le sieur Philippe DEPERRET son frère, et autres parents présents à la rédaction de cet acte.
- 2) De l'acte de naissance de Marie Catherine Victorine GRISEL, en date du vingt-deux de novembre mil sept cent quatre vingt neuf, portant qu'elle est née en cette commune du légitime

mariage de Jean Baptiste GRISEL et de Marie Catherine LALOUETTE.

- 3) Des actes de publications de mariage projeté entre lesdits futurs conjoints, par nous rédigés et affichés au lieu ordinaire des affiches et publications de cette commune, les dimanches quinze et vingt-deux du présent mois et auxquels il n'y a point eu opposition au mariage.
- 4) De l'acte des publications du même mariage faites et affichées en la commune de Triquerville les dimanches quinze et vingt-deux et auxquels il n'y a point eu d'opposition comme il nous a paru par l'acte délivré à la mairie dudit lieu de Triquerville.
- 5) De l'acte de décès de Pierre DEVARIEUX en date du quatrième jour du mois de messidor l'an quatrième de la République, répondant au vingt-deux juin mil sept cent quatre-vingt-seize, et constate qu'il est décédé ce jour en la commune de Trouville, canton de Bolbec.
- 6) Du chapitre 6 du titre du Mariage contenant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Après quoi nous avons, en présence des sieurs Philippe DEPERRET, âgé de cinquante-sept ans, oncle du futur conjoint, charpentier et cultivateur demeurant en la commune d'Épretôt, de François DEPERRET, fils du susdit, âgé de vingt-trois ans, cultivateur, cousin germain du futur conjoint, de Pierre GRISEL, âgé de soixante ans, cultivateur, oncle de la future conjointe, demeurant en cette commune et de Guillaume Joseph SAINT-CLAIR, âgé de trente-six ans, coudrier, cousin de la future conjointe demeurant en la commune de La Cerlangue, témoins, reçu le consentement de François Silvain DEVARIEUX et de Marie Catherine Victorine GRISEL, qui ont déclaré se

prendre mutuellement pour époux. Nous avons prononcé qu'ils sont unis en mariage, et avons rédigé le présent acte que les parties et témoins ont signé double avec nous après lecture faite, excepté François Silvain DEVARIEUX, époux et Marie Catherine DEPERRET, mère dudit époux qui ont signé par leur marque ordinaire.

A Saint Jean d'Abbetot, les jour, mois et an devant dits.

La marque de François Silvain DEVARIEUX époux

Victorine GRISEL

La marque de Marie Catherine DEPERRET

J GRISEL

Philippe DEPERRET

P GRISEL

Gme STCLAIR